

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 23 JUILLET 2024

COMPTE-RENDU

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Soitec s'est tenue le mardi 23 juillet 2024 au siège social de la Société, sis Parc Technologique des Fontaines, Chemin des Franques, 38190 Bernin, France.

L'Assemblée Générale a été présidée par Éric Meurice, qui a exercé les fonctions de Président du Conseil d'administration jusqu'à la clôture formelle de l'Assemblée. Emmanuelle Bely, Secrétaire Générale et Secrétaire du Conseil d'administration, a assuré les fonctions de secrétaire de séance.

Les fonctions de scrutateurs ont été remplies par Samuel Dalens, représentant Bpifrance Participations et Kai Seikku, représentant NSIG Sunrise SARL.

Étaient également présents, les membres du Conseil d'administration qui ont pu se rendre disponibles ainsi que Pierre Barnabé, Directeur Général, Léa Alzingre, Directrice Financière et les Commissaires aux comptes.

1 853 actionnaires, représentant 28 098 064 actions et 38 128 540 droits de vote, étaient présents, représentés ou avaient voté par correspondance. Le quorum s'est élevé à 78,75%.

L'Assemblée a approuvé l'ensemble des résolutions proposées par le Conseil d'administration. Les résultats des votes des résolutions sont disponibles sur le site internet de la Société www.soitec.com dans la rubrique : Investisseurs - Informations actionnaires - Assemblées Générales – 2024 - AGM 23.07.2024.

DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET MOT D'INTRODUCTION DU PRÉSIDENT

Après la présentation des membres du Bureau et de l'ordre du jour de l'Assemblée, Éric Meurice a donné un discours introductif.

Emmanuelle Bely a ensuite confirmé que les formalités légales préalables à l'Assemblée Générale ont bien été respectées et a informé les actionnaires du quorum provisoire.

PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ, DE LA STRATÉGIE ET DE LA GOUVERNANCE ESG DE LA SOCIÉTÉ

Pierre Barnabé, Directeur Général, a pris la parole pour présenter l'activité de Soitec au cours de l'exercice fiscal 2023-2024 ainsi que la stratégie et la gouvernance ESG.

L'exercice fiscal 2023-2024 a été marqué par une correction sévère des stocks dans toute la chaîne d'approvisionnement des smartphones mais dans ce contexte, Soitec s'est montré résilient en :

- Renforçant le modèle de croissance durable et rentable, notamment en développant ses clients,
- Promouvant la diversification du portefeuille de produits,
- Optimisant la structure de coûts,
- Assurant la croissance future grâce à des investissements soutenus en R&D.

En effet, le succès de Soitec se reflète, entre autres, par sa capacité à innover et à produire en grande quantité, avec qualité et compétitivité. Cette forte proximité entre l'innovation et les opérations permet aux trois divisions d'apporter de la valeur et de la différenciation à l'ensemble de ses clients.

Les fondamentaux de Soitec sont extrêmement robustes et le Groupe a comme ambition à moyen terme, d'atteindre environ 2 milliards de dollars de chiffre d'affaires, avec une amélioration significative de la marge d'EBITDA, à hauteur de 40% environ.

Au cours de l'exercice fiscal 2023-2024, le chiffre d'affaires de Soitec, en baisse de 10%, a été impacté essentiellement par la correction des inventaires de RF-SOI dans toute la chaîne de valeur des smartphones.

Dans la division **Communications mobiles**, la pénétration croissante du FD-SOI et l'accélération du POI ont été contrebalancées par l'impact de la correction continue des stocks de RF-SOI dans la chaîne d'approvisionnement des smartphones.

Dans la division **Automobile et Industrie**, Soitec a enregistré une forte croissance, soutenue par deux tendances fortes : la digitalisation et l'électrification.

Dans la division **Edge & Cloud AI** (anciennement Objets intelligents), la faiblesse temporaire des investissements dans certains centres de données sur le marché, et la baisse des volumes de smartphones en 2023 ont impacté la génération de revenus.

Toutefois, dans ces trois marchés, la pénétration des produits Soitec continue d'augmenter et la part de marché reste très forte.

Quant à la rentabilité, avec une marge d'EBITDA de 34% au cours de l'exercice fiscal 2023-2024, Soitec prouve sa solidité dans un contexte de revenus en baisse.

Enfin, le flux de trésorerie opérationnel plus faible reflète des besoins en fonds de roulement plus élevés, en ligne avec le profil de livraison et l'expansion de la base de fournisseurs.

Les perspectives pour l'exercice fiscal 2024-2025 sont les suivantes :

- Un chiffre d'affaires stable grâce à la correction des stocks au sein des clients directs, ce qui devrait peser sur les revenus du premier semestre de l'exercice fiscal 2024-2025 ;
- Une marge d'EBITDA autour de 35%, bénéficiant d'une contribution positive des nouveaux produits et d'un contrôle strict des coûts ;
- Des investissements à environ 250 millions d'euros, reflétant l'agilité de Soitec pour répondre à la demande des clients.

Après avoir présenté l'activité de Soitec au cours de l'exercice fiscal 2023-2024, Pierre Barnabé a continué sa présentation sur les sujets ESG, un élément fondamental de la stratégie de Soitec.

Les ambitions en matière ESG ont été matérialisées dans la raison d'être de Soitec et des objectifs clairs et ambitieux ont été définis. D'ailleurs, les efforts entrepris par Soitec se reflètent dans la note ESG de MSCI qui a été améliorée de B à A en 3 ans.

En matière d'**Environnement**, alors que le chiffre d'affaires de Soitec a augmenté de près de 70% depuis 2020, l'empreinte carbone des Scopes 1 et 2 est restée similaire en valeur absolue.

Soitec est confiant sur l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de CO₂ et a d'ailleurs franchi le point d'inflexion de la courbe.

Les émissions de Scopes 1 et 2 en 2023 ont diminué de 15% d'une année sur l'autre, en termes absolus, et sont déjà inférieures de 3% à l'objectif SBTi.

En ce qui concerne la gestion de l'eau, Soitec a récemment annoncé une nouvelle installation industrielle permettant d'augmenter significativement la proportion d'eau pouvant être réutilisée dans les processus industriels.

Soitec s'engage à diviser par deux la consommation d'eau d'ici l'exercice fiscal 2029-2030. Le recyclage de l'eau est fondamental et comme Soitec a déjà atteint l'objectif à long terme qu'il s'était fixé, l'objectif a été relevé à 50% d'eau recyclée d'ici 2029-2030.

En matière **Sociale**, Soitec continue ses efforts pour attirer et développer les talents, en mettant l'accent sur les promotions internes et en étant à la pointe de l'industrie en matière de diversité.

Par ailleurs, Soitec partage la valeur avec l'ensemble des employés à travers les attributions gratuites des plans d'actions de performance pour tous, ce qui permet de renforcer l'attractivité de l'entreprise et l'engagement de chaque collaborateur vers un objectif commun.

Enfin, en matière de **Gouvernance**, les sujets ESG sont de la responsabilité de chacune des instances dirigeantes et de chacun des collaborateurs :

- Les quatre Comités spécialisés du Conseil d'administration discutent et émettent des recommandations en matière ESG au Conseil d'administration dans les domaines qui les concernent. La Présidente du Comité ESG, présente dans tous les autres Comités, assure le lien entre tous les Comités sur les sujets ESG afin de garantir une cohérence et cohésion dans les recommandations qui sont émises en la matière par les différents Comités au Conseil d'administration ;
- Au sein du Comité Exécutif, les responsabilités ont été réparties en fonction des périmètres respectifs. Un Comité de pilotage a été mis en place au sein duquel, le Directeur général adjoint en charge des Opérations et de la Qualité est en charge des sujets relatifs au volet environnement, la Directrice des Ressources Humaines est en charge des sujets relatifs au volet social et la Secrétaire Générale est en charge des sujets relatifs au volet gouvernance ;
- Enfin, le Directeur Général assure une supervision directe via la Directrice de la Communication et du Marketing et la Cheffe de Cabinet, qui est responsable de la performance ESG.

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE FISCAL 2023-2024

Léa Alzingre, Directrice Financière, a pris ensuite la parole pour présenter les états financiers de l'exercice fiscal 2023-2024.

L'exercice fiscal 2023-2024 a été un exercice complexe en termes de visibilité sur l'activité de Soitec et de management de la performance financière.

Malgré un revenu plus bas qu'initialement anticipé à 978m€, soit un repli de 10% par rapport à l'exercice précédent, Soitec est parvenu à atteindre un niveau de rentabilité solide avec un taux d'EBITDA à 34% tout en maintenant un très fort niveau d'investissement en innovation grâce à un contrôle strict des coûts.

Au-delà de l'innovation, Soitec a continué d'investir dans ses capacités industrielles pour préparer la croissance à l'issue de cette période de transition.

La génération de free cash flows a été impactée par ces investissements et par l'augmentation du besoin en fonds de roulement. Toutefois, la structure financière reste saine avec un endettement limité à 39m€ au 31 mars 2024.

La baisse de 10% du revenu en Euros, par rapport à l'exercice précédent, révèle des tendances différentes entre les trois divisions :

- Le revenu de la division **Communications mobiles** est en repli de 16%. En ligne avec les prévisions, le chiffre d'affaires généré par les produits RF-SOI a été très fortement impacté par un niveau de stocks élevé chez les clients, combiné à un marché des smartphones qui est resté faible. Cette baisse a été partiellement compensée par la croissance des ventes de produits filtres POI, ce qui est le fruit d'une demande importante de la part des clients existants mais aussi le gain de nouveaux clients, notamment sur la 2^{ème} partie de l'exercice fiscal 2023-2024 ;
- Le revenu de la division **Automobile & Industrie** a été en forte croissance, de +16%, avec une demande portée par l'augmentation du volume de semi-conducteurs embarqués dans les dernières générations de véhicules, ce qui a bénéficié à la fois aux produits FD-SOI et Power-SOI ;
- Le revenu de la division **Edge & Cloud AI** (anciennement Objets intelligents) a été en repli de 6% : les vecteurs de croissance à moyen terme existent, avec une évolution vers des systèmes plus complexes et hyperconnectés et de plus en plus intelligents. En revanche, à court terme, le revenu a été pénalisé par le ralentissement de la demande dans le secteur des data centers impactant ainsi les ventes de produits Photonics. Cette baisse a toutefois été partiellement compensée par une bonne performance des ventes de produits FD-SOI.

Le taux de marge brute a atteint un niveau de solide de 34% grâce à une performance industrielle solide, un contrôle strict des coûts à tous les niveaux et à l'effet des subventions obtenues.

Ces facteurs ont permis de compenser en partie les effets défavorables ci-après qui expliquent que le taux de marge brute soit en repli de 3 points par rapport à l'exercice précédent :

- un niveau de remplissage des usines plus faible que lors de l'exercice précédent compte tenu d'un niveau d'activité moins important,
- une augmentation des dotations aux amortissements liés aux investissements réalisés lors des exercices précédents,
- les effets de l'inflation.

Soitec a continué à investir de façon très significative en R&D dans les 3 divisions et ce, sur l'ensemble de division et des lignes produits ainsi que sur de la recherche en amont. Les dépenses nettes de R&D avant capitalisation s'élèvent à 12% par rapport à l'exercice précédent et sont en baisse de 5% par rapport à l'exercice précédent du fait du niveau de subventions obtenu.

Les coûts commerciaux et administratifs ont diminué de 12% du fait d'un pilotage accru des coûts et d'effets favorables non récurrents.

Le résultat opérationnel courant s'élève donc à 208m€, représentant 21% du revenu.

Par ailleurs, le résultat financier s'élève à - 5m€, en amélioration par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation des intérêts financiers sur placements.

Le taux d'impôt effectif est de 11% et Soitec continue de bénéficier de déficits reportables.

Le résultat net s'élève ainsi à 178m€, représentant environ 18% du revenu.

Concernant la trésorerie, Soitec a généré 165m€ de trésorerie opérationnelle ce qui représente un montant inférieur à l'exercice précédent. Ce résultat est la conséquence de la baisse de l'EBITDA en valeur, combinée à une augmentation du besoin en fonds de roulement de 142m€ qui s'explique par l'augmentation des stocks, l'augmentation des créances clients ainsi que des paiements d'acomptes à certains fournisseurs pour sécuriser la chaîne d'approvisionnement

Soitec a continué d'investir de façon significative, notamment dans les capacités industrielles à la fois en France et à Singapour, et ce, à hauteur de 227m€ avant effet des contrats de crédit-bail.

Par ailleurs, Soitec a investi 228m€ de trésorerie en investissements de capacité à la fois à Singapour et à Bernin et d'innovation.

Concernant le bilan, les actifs non courants ont progressé significativement pour atteindre 1,2 milliards d'euros du fait de ces acquisitions.

La trésorerie s'élève à 708m€ et la dette financière nette reste limitée à 40m€ compte tenu d'une dette financière à 747m€. Les principaux mouvements sur la dette financière sur l'exercice fiscal 2023-2024 concernent le contrat de crédit-bail immobilier pour l'usine dédiée au SmartSiC ainsi que des financements d'équipements.

Les capitaux propres se sont encore renforcés, principalement grâce au résultat de l'exercice, pour atteindre 1.5 milliards d'euros au 31 mars 2024.

Au 31 mars 2024, le bilan est solide et Soitec bénéficie en plus, de lignes de crédit non utilisées et de possibilités de tirages supplémentaires sur les emprunts en cas de besoin.

Concernant les perspectives pour l'exercice fiscal 2024-2025, Soitec s'attend à un revenu stable par rapport à l'exercice fiscal 2023-2024 à périmètre et taux de change constants avec une baisse d'environ 15% au 1^{er} semestre de l'exercice fiscal 2024-2025 par rapport à l'exercice précédent et un rebond au 2nd semestre de l'exercice fiscal. Ce rebond sera possible notamment par la reprise de l'activité RF-SOI consécutive à l'absorption des stocks chez les clients et sera soutenu par la reprise du marché des smartphones et par la poursuite de l'adoption des substrats POI.

En termes de rentabilité, le Groupe est piloté pour maintenir un taux d'EBITDA élevé, à 35% grâce à la poursuite des efforts sur les coûts et à la performance opérationnelle.

Soitec va continuer d'investir de façon significative en R&D pour soutenir la croissance au-delà de l'exercice fiscal 2024-2025. Ainsi, 250m€ seront principalement investis pour augmenter la capacité en fonction de la demande des clients.

PRÉSENTATION DE LA GOUVERNANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX POUR LES EXERCICES FISCAUX 2023-2024 ET 2024-2025

Éric Meurice a présenté la composition actuelle du Conseil d'administration ainsi que les travaux de celui-ci et de ses Comités au cours de l'exercice fiscal 2023-2024.

Puis, il a rappelé aux actionnaires que le Conseil d'administration procède chaque année à une évaluation de sa composition, de son organisation et de son fonctionnement, ainsi qu'à une évaluation de ses Comités. Il a ensuite partagé les conclusions très positives de cette évaluation ainsi que les principaux axes d'amélioration qui seront mis en œuvre au cours de l'exercice fiscal 2024-2025.

Emmanuelle Bely a pris ensuite la parole pour exposer aux actionnaires les changements proposés dans la composition du Conseil d'administration pour l'exercice fiscal 2024-2025, en donnant une brève présentation du processus de sélection des nouveaux candidats ainsi que des parcours et des compétences des administrateurs dont le mandat a été proposé au renouvellement ou dont la candidature a été proposée à l'Assemblée.

Emmanuelle Bely a aussi exposé les éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice fiscal 2023-2024 à Eric Meurice, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, Pierre Barnabé, en sa qualité de Directeur Général de la Société ainsi qu'aux administrateurs, tout en rappelant que ces éléments de rémunération s'inscrivent dans le cadre de la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale qui s'est tenue en 2023.

Enfin, Emmanuelle Bely a également présenté les politiques de rémunération des mandataires sociaux (Directeur Général, Président du Conseil d'administration et administrateurs) et les ajustements proposés pour l'exercice fiscal 2024-2025.

AUTRES INTERVENTIONS ET PRÉSENTATIONS

Sont également intervenus pendant l'Assemblée Générale :

- Benjamin Malherbe du Cabinet Ernst & Young Audit et Rémi Vinit-Dunand du Cabinet KPMG S.A. pour présenter les rapports des Commissaires aux Comptes ;
- Emmanuelle Bely pour présenter les résolutions proposées au vote de l'Assemblée Générale.

DIALOGUE AVEC LES ACTIONNAIRES (QUESTIONS – RÉPONSES)

Question n°1 : Compte tenu du contexte actuel en France avec la dissolution de l'Assemblée Nationale, Soitec a-t-il anticipé un scénario du pire pour les subventions CIR ? Quel serait l'impact d'un tel scénario sur les résultats futurs ?

Les subventions qui ont été accordées à Soitec jusqu'à présent font l'objet d'un engagement contractuel entre les parties et elles ne pourront pas être remises en cause.

Pour les subventions futures, Soitec ne s'attend pas à ce que la France diminue les subventions qu'elle accorde sur la R&D et les technologies. Toutefois, si des changements devaient intervenir et que la France devenait un pays où il n'est pas intéressant d'investir dans la R&D, Soitec analyserait d'autres alternatives.

Question n°2 : Seulement 1,14% du capital de Soitec est détenu par les collaborateurs. Quelle est la philosophie de Soitec sur la participation de ses collaborateurs au capital ?

Soitec partage sa valeur avec ses collaborateurs en mettant en place chaque année des plans d'attribution d'actions gratuites de performance au bénéfice de tous ses collaborateurs. La livraison de ces actions est soumise à une condition de présence et à des conditions de performance revues et validées par le Conseil d'administration au moment de l'attribution. Cette approche est soutenue par le Conseil d'administration.

Le taux de participation des salariés au capital est chaque année l'objet d'un benchmark.

Aucune période de conservation n'étant prévue dans les plans d'attribution d'actions gratuites de performance, les collaborateurs disposent pleinement des actions au moment de leur livraison et peuvent librement les vendre.

Question n°3 : Le Conseil d'administration a été modifié à hauteur de 50% depuis la crise de gouvernance. Parallèlement, la conjoncture économique n'est pas favorable. Comment analysez-vous ces 2 années de changement dans l'entreprise ? Comment envisagez-vous l'avenir avec ce nouveau Conseil ?

Soitec a effectivement connu une crise de gouvernance qui a donné lieu à des changements qui s'avèrent être très positifs pour le Groupe : non seulement le Conseil s'est structuré, avec l'arrivée de nouveaux profils, un taux d'indépendance plus élevé et des échelonnements de mandats mais aussi, la Société a accueilli un nouveau Directeur Général, créant ainsi, une nouvelle dynamique pour le Groupe.

La sortie de la crise de gouvernance a d'ailleurs été reconnue dans les résultats de l'évaluation du Conseil d'administration réalisée cette année avec l'aide d'un cabinet externe indépendant.

Aujourd'hui, le Groupe fait face à un ralentissement du marché du smartphone. Celle-ci impacte le Groupe mais dans une moindre mesure, grâce à la stratégie de diversification mise en place par la Direction Générale avec le soutien du Conseil d'administration. En complément, les investissements en R&D permettront de continuer à développer le Groupe.

Question n°4 : Compte tenu du départ d'Éric Meurice et de la nomination de Christophe Gégout en qualité de Président du Conseil d'administration pour une période de transition, le Conseil souhaite-il maintenir la dissociation des fonctions entre le Président et le Directeur Général ? Quel est l'intérêt du rôle de l'Administrateur Référent chez Soitec sachant que les fonctions entre le Président et le Directeur Général sont dissociées ?

Les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général sont dissociées depuis le 26 juillet 2018. Cette dissociation des fonctions a été réaffirmée en 2022 lors de la nomination du nouveau Directeur Général, Pierre Barnabé, ainsi qu'en 2024 à l'occasion des discussions du Conseil d'administration sur la fin du mandat du Président du Conseil d'administration.

Cette dissociation des fonctions est le mode de gouvernance le mieux adapté à l'activité de la Société, en favorisant une gouvernance solide avec un équilibre des pouvoirs entre le Conseil d'administration et la Direction Générale de Soitec et le Conseil d'administration souhaite donc maintenir cet équilibre.

Par ailleurs, la fonction d'Administrateur Référent a été mise en place lors de la crise de gouvernance et il a pour mission de gérer les éventuelles situations de conflits d'intérêts relatives au Président du Conseil d'administration et d'assurer le bon fonctionnement de la gouvernance du Conseil.

Au cours de l'exercice fiscal 2023-2024, l'Administrateur Référent a participé avec le Comité des Rémunérations et des Nominations et le Comité ESG aux travaux d'évaluation du Conseil

d'administration effectués par un conseil externe indépendant ainsi qu'à la sélection du membre du Conseil d'administration dont la nomination est proposée à l'approbation de l'Assemblée Générale du 23 juillet 2024.

Le Conseil souhaite garder la fonction d'Administrateur Référent pour accueillir et intégrer au mieux le nouvel administrateur.

A titre de rappel, et à la suite de la nomination de Christophe Gégout en qualité de Président du Conseil d'administration pour une période de transition, le rôle de l'Administrateur Référent sera assuré par Delphine Segura-Vaylet à compter du 23 juillet 2024, pour une période de transition.

Question n°5 : Étant donné que le nouvel administrateur peut être un prescripteur des produits Soitec, n'existe-t-il pas un risque de conflit d'intérêt ? Travaillant et résidant à l'étranger, êtes-vous certain que sa présence sera effective au sein du Conseil d'administration ?

A ce jour, il n'existe pas de relation d'affaires directe entre Soitec et Borgwarner et par conséquent, il n'y a pas de conflit d'intérêt.

Le Conseil d'administration a la volonté d'avoir, parmi ses membres, plusieurs membres expérimentés dans le domaine des semiconducteurs, or ce marché se distingue par un nombre limité d'acteurs ce qui fait que certains administrateurs peuvent se trouver à un moment donné en situation de conflits d'intérêts.

Par conséquent, le Conseil d'administration a mis en place une procédure de gestion des conflits d'intérêts robuste. Par exemple, les points à l'ordre du jour des Comités et/ou du Conseil pouvant soulever des conflits d'intérêts avec des administrateurs sont identifiés en amont des réunions et ces administrateurs ne sont donc pas invités à participer à ces débats.

Par ailleurs, Frédéric Lissalde s'est montré motivé à l'idée de rejoindre le Conseil d'administration tout au long du processus de sélection et s'est engagé auprès du Conseil sur sa disponibilité. D'ailleurs, les taux de participation de Frédéric Lissalde dans le Conseil de Borgwarner et Autoliv sont très positifs et montre son fort engagement dans ses mandats. De plus, même s'il n'a pas pu se rendre disponible pour cette Assemblée Générale, il participera à la réunion du Conseil d'administration qui aura lieu après l'Assemblée.

Question n°6 : Françoise Chombar, administratrice indépendante, est personnellement liée à X-Fab et à Sensinnoval, donc elle détient indirectement 25% du capital. Par conséquent, n'existe-t-il pas une différence de traitement avec les autres administrateurs ? Peut-elle réellement être considérée comme indépendante ?

Le Code Afep-Medef auquel la Société se réfère définit des critères bien précis pour qualifier un administrateur d'indépendant.

Parmi ces critères, se trouve notamment celui des relations d'affaires significatives. Ainsi, pour être qualifié d'administrateur indépendant selon ce critère, il ne faut pas que l'administrateur soit un client, un fournisseur, un banquier d'affaires, un banquier de financement, un conseil significatif de la Société ou de son Groupe ; ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité.

À l'occasion de l'examen annuel de l'indépendance des membres du Conseil, le Comité ESG, puis le Conseil d'administration, vérifient l'existence de relations d'affaires. Si celles-ci sont avérées, un contrôle plus poussé est alors conduit afin d'évaluer la nature significative ou non de la relation, par l'application de critères qualitatifs (contexte, historique et organisation de la relation, pouvoirs respectifs des parties) et quantitatifs (matérialité de la relation pour les parties).

Aujourd'hui, X-Fab représente moins de 1% du chiffre d'affaires de Soitec : il ne s'agit donc pas d'une relation d'affaire significative, susceptible de remettre en cause l'indépendance de François Chombar. Toutefois, si la relation venait à évoluer et à se développer, l'indépendance de cette dernière pourrait effectivement être remise en question, et si tel était le cas, le Conseil appliquera la procédure de gestion des conflits d'intérêts.

Question n°7 : Il y a eu de nombreuses promotions et augmentations de la rémunération variable au sein du Comité Exécutif (allant de 15% à 25%). En parallèle, les négociations annuelles obligatoires ont été particulièrement tendues entre les collaborateurs/syndicats et la Direction, notamment au sujet de l'augmentation des rémunérations, laquelle a été jugée très faible. Est-ce que les promotions du Comité Exécutif ont été décidées par le Conseil d'administration ?

Le Comité Exécutif est sous le management du Directeur Général, et non pas du Conseil d'administration. En revanche le Comité des Rémunérations et des Nominations fait des recommandations une fois par an sur les propositions du Directeur Général pour les membres du Comité Exécutif au regard de benchmarks demandés par le Comité à un cabinet externe.

Il y a 1 an et demi, il existait 4 niveaux hiérarchiques au sein du Comité Exécutif et le Directeur Général a souhaité simplifier cette hiérarchie et réduire les échelons, afin de garantir un meilleur travail d'équipe. Nous avons désormais deux Senior Executive Vice-Président, le Directeur Général Adjoint en charge de la Technologie et de l'Innovation ainsi que le Directeur Général Adjoint en charge des Opérations et de la Qualité, et dix Executive Vice-Président, représentant tous les autres membres du Comité Exécutif.

Cette information a été rendue publique dans le Document d'Enregistrement Universel 2023-2024.

Avec cette nouvelle organisation, le niveau de responsabilité a également évolué et les objectifs fixés dans le cadre des rémunérations variables sont donc de plus en plus exigeants.

Question n°8 : La rémunération du Directeur Général a été augmentée, et atteint aujourd'hui 10% de plus qu'il y a 2 ans. Habituellement, la rémunération d'un Directeur Général est fixe durant tout son mandat. De plus, les objectifs de sa rémunération variable n'ont pas été atteints. Comment justifiez-vous cette augmentation ?

Les éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux sont déterminés en cohérence avec les missions qui leur sont confiées, leur expérience et les pratiques de marché.

Afin de répondre aux demandes d'investisseurs qui estimaient que la part de la rémunération variable long terme dans l'ensemble de la rémunération de notre Directeur Général était trop importante, et sans lien avec les pratiques de marché, sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale deux ajustements afin de rééquilibrer la composition de la rémunération du Directeur Général conformément aux pratiques de marché, sans pour autant augmenter la rémunération totale pouvant être perçue par le Directeur Général. Il est ainsi proposé :

- d'augmenter la rémunération fixe du Directeur Général s'élevant ainsi à 530 000 euros contre 480 000 euros depuis le début de son mandat le 26 juillet 2022, ce qui permettrait donc de placer la rémunération fixe du Directeur Général dans la médiane ;
- de réduire la valeur attribuée dans le cadre de la rémunération variable long terme de - 50% de la rémunération fixe, portant ainsi la valeur attribuée à 250% de la rémunération fixe contre 300% initialement prévue.

La rémunération du Directeur Général fait l'objet d'un benchmark annuel et de discussions au sein du Comité des Rémunérations et des Nominations ainsi que du Conseil d'administration.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations a vérifié que la politique de rémunération du Directeur Général proposée était en ligne avec les pratiques de marché d'un panel de sociétés comparables. Cet examen a positionné la nouvelle rémunération fixe perçue par le Directeur Général de Soitec dans la médiane des rémunérations fixes perçues par les Directeurs Généraux des sociétés européennes et françaises de l'industrie des semi-conducteurs et la rémunération variable long terme légèrement au-dessus de la médiane des rémunérations variables long terme perçues par les Directeurs Généraux des sociétés européennes et françaises.

Question n°9 : La rémunération du Président du Conseil d'administration va être augmentée à la suite du vote des actionnaires. Pourquoi ne pas augmenter celle de Christophe Gégout, Président d'administration pour une période transitoire ?

Effectivement, sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, le Conseil d'administration a décidé de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale, l'augmentation de la rémunération fixe du Président du Conseil d'administration qui s'élèverait ainsi à 280 000 euros bruts contre 230 000 euros bruts depuis l'exercice 2019-2020.

Cette augmentation permettrait de placer la rémunération du Président du Conseil d'administration dans la médiane, de mettre en adéquation la rémunération du Président avec les missions qui lui sont confiées et de rendre la fonction du Président du Conseil d'administration de Soitec plus attractive dans une année de transition.

Sur décision du Conseil d'administration, cette augmentation de la rémunération fixe deviendra effective après la période de transition, c'est-à-dire, à compter de la nomination du nouveau Président du Conseil d'administration. Ainsi, si Christophe Gégout est finalement nommé Président du Conseil d'administration à long terme, l'augmentation de sa rémunération lui serait applicable.

VOTE DES RÉSOLUTIONS

Avant de passer aux votes des résolutions, la secrétaire de séance a informé les actionnaires du quorum définitif.

L'Assemblée Générale a notamment approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice fiscal 2023-2024 ainsi que l'affectation du résultat à la réserve légale et le solde au poste « report à nouveau ».

L'Assemblée a nommé Frédéric Lissalde en qualité de nouvel administrateur et a renouvelé les mandats d'administrateurs de Françoise Chombar, Satoshi Onishi et Shuo Zhang pour une durée de trois ans.

L'Assemblée a approuvé la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux pour l'exercice fiscal 2024-2025 ainsi que les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux de la Société mentionnées à l'article L. 22-10-9, I du Code de commerce et les éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice fiscal 2023-2024 à Éric Meurice, Président du Conseil d'administration et à Pierre Barnabé, Directeur Général de la Société.

L'Assemblée a également approuvé la modification apportée au régime de retraite supplémentaire à cotisations définies prévu dans la politique de rémunération du Directeur Général, avec effet au 1^{er} janvier 2024.

En outre, l'Assemblée a approuvé, conformément à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, le contrat de prestation de services conclu avec Éric Meurice, Président du Conseil d'administration à la date de sa signature.

L'Assemblée a nommé la société KPMG S.A. en qualité de Commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité et ce, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social devant se clore le 31 mars 2028.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale a renouvelé le programme de rachat d'actions pour une durée de 18 mois afin, notamment, de couvrir les plans d'actions gratuites de performance, de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions et d'assurer la liquidité et animer le marché secondaire des actions de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement.

Enfin, l'Assemblée a approuvé l'ensemble des résolutions financières visant à autoriser ou à déléguer au Conseil d'administration, pendant une durée de 14 ou 38 mois, selon le cas, le pouvoir (i) de réduire le capital par annulation d'actions auto-détenues, (ii) d'augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée à des catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées, (iii) d'augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise, mais aussi (iv) d'attribuer gratuitement des actions ordinaires de la Société au profit de salariés et/ou de mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement.
